

c'était l'autre; mais nous avons toujours entretenu l'amitié la plus sincère. Dans notre région, on nous considère comme des adversaires politiques. Je suis pourtant heureux, je le répète, d'applaudir aux observations qu'il a formulées sur le sujet que je viens de mentionner.

Honorables sénateurs, le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) a souligné les lourdes dépenses en cours; il s'est demandé si le Gouvernement songe à économiser. Je l'espère bien, vu que 850 millions est un très gros montant d'argent. A titre de membre du comité des comptes publics de l'autre Chambre, j'ai eu l'occasion, au cours de plusieurs sessions, d'examiner de très près les dépenses. J'ai toujours cru qu'on pouvait mettre en doute le bien-fondé de certaines dépenses des gouvernements, tout comme dans le cas des entreprises commerciales; mais, dans l'ensemble, je crois que les deniers publics sont dépensés à bon escient au Canada.

Parlant des dépenses de guerre, le chef de l'opposition a reproché au Gouvernement la façon dont il a disposé de ses excédents en matière d'approvisionnements et de matériel. Si mon collègue avait été aussi mêlé que moi à l'activité du comité des dépenses de guerre et avait entendu ce que soutenaient les spécialistes et les militaires, tout comme moi il en aurait conclu que le Gouvernement ne peut pas plus se permettre de conserver du matériel désuet qu'un marchand ne peut se tirer d'affaires avec des marchandises inférieures. Non seulement le Gouvernement a-t-il réussi à se débarrasser de ces excédents de matériel et d'approvisionnements, mais, dans bien des cas, il a obtenu un bon prix pour des marchandises qu'on appellerait d'occasion. Bien plus, les usines qui ont été vendues ont été transformées en vue de servir à des usages du temps de paix et, de la sorte, on a pu fournir du travail à un grand nombre de Canadiens. A mon avis, le programme du Gouvernement, à cet égard, a grandement contribué à maintenir au pays l'embauchage le plus élevé qu'il ait jamais connu.

Parfois il aurait fallu peut-être conserver certaines usines et certains articles. N'étant pas versé en la matière, je me suis renseigné auprès de ceux qui étaient censés savoir ce qui pourrait être utile en cas de guerre. Se fondant sur les conseils reçus, le comité a approuvé les mesures prises par la division des approvisionnements de l'armée. A mon avis, le Gouvernement a fait preuve de sagesse en écoulant ses excédents de guerre par l'entremise de la Corporation des biens de guerre.

Tout en me rendant compte que mes observations devraient viser le principe dont s'ins-

pire le bill, je veux aborder une disposition particulière de la mesure à l'étude. En présentant le projet de loi, le leader du Gouvernement a parlé de divers articles. Je m'en tiendrai à l'article 3, dont le paragraphe (1) prescrit que le gouverneur en conseil peut...

...autoriser la production, l'acquisition, la réparation et la fourniture d'équipement, de services, d'approvisionnements et de facilités, à l'usage des services navals, militaires et aériens des forces canadiennes et des forces armées de toute partie au Traité de l'Atlantique-Nord...

En commentant ce paragraphe, je ferais bien de parler du bill n° 3, adopté samedi dernier; si on me le permet, je dirai quelques mots du projet de loi dont les députés sont actuellement saisis. Toutes ces mesures sont intimement liées, car elles ont trait à l'achat, à la répartition et à l'allocation des approvisionnements et deniers aux fins de guerre.

L'honorable M. Haig: Je m'explique sur un fait personnel. Sans m'opposer à ce que notre collègue aborde le bill actuellement à l'étude à l'autre endroit, je veux, pour qu'on ne me reproche pas plus tard d'être resté coi, signaler qu'il enfreint ainsi le Règlement. Pour ma part, je consens à ce que mon ami commente maintenant la mesure connexe.

Son Honneur le Président suppléant: Le sénateur d'Halifax (l'honorable M. Isnor) devrait se borner au projet de loi dont la Chambre est saisie.

L'honorable M. Isnor: Monsieur le Président, je réponds au chef de l'opposition en disant que je tâcherai de me borner à deux bills, savoir le n° 3, déjà adopté, et le bill dont la Chambre est actuellement saisie.

L'honorable M. Haig: Mon collègue enfreint encore le Règlement en parlant d'un projet de loi que la Chambre a déjà adopté. Il avait le droit de se prononcer sur la mesure quand elle était à l'étude samedi dernier, mais il s'en est abstenu. Je consens volontiers qu'il la commente maintenant, mais il n'en enfreint pas moins le Règlement.

L'honorable M. Isnor: Je viens de le dire, Monsieur le Président, j'avoue volontiers que j'enfreins le Règlement en commentant un projet de loi actuellement à l'étude à l'autre Chambre, mais je crois avoir le droit de parler d'une mesure que nous avons déjà adoptée.

L'honorable M. Beaubien: Allez-y!

Son Honneur le Président suppléant: Le sénateur peut mentionner que le bill renfermait certaines dispositions et que la Chambre l'a adopté. Mais il ne devrait pas commenter la mesure davantage.

L'honorable M. Robertson: Honorables sénateurs, en toute équité envers notre collègue